

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre 24223</p>
---	---	---

SEANCE du : 19 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 13 décembre 2024.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Sandra CALTON	Etienne HUCAULT	Alain ROBIN
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Emmanuelle MENARD	Marinette TALLIER
Thierry BAUDOUIIN	Bruno COTHOUIS à partir de 19h40	Jean-François MOREAU	Rodolph THIBAUDEAU
Bérangère BAZANTAY	Sandrine DELUGEAU	Nathalie MOREAU	Véronique VILLEMONTAIX
Bruno BODIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MORIN	
Hélène BROUSSEAU	Pascale FERCHAUD	Pierre MORIN	
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Arnaud PRINTEMPS	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Marie JARRY, pouvoir à Jean-François MOREAU	Constance MACKOW, pouvoir à Alain ROBIN	Jamel CHENIOUR, pouvoir à Thierry BAUDOUIIN
Anne ROUX, pouvoir à Pascale FERCHAUD	Stéphanie FILLON, pouvoir à Yannick CHARRIER	Anita BRIFFE, pouvoir à Pierre MORIN
Florence BAZZOLI	Philippe ROBIN	Bruno COTHOUIS, pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX jusqu'à 19h40

Secrétaire de séance : Bérangère BAZANTAY, assistée des services de la Ville

Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



Subvention exceptionnelle d'allocation vétérance aux sapeurs-pompiers volontaires retraités et veuves de sapeurs-pompiers volontaires retraités pour l'année 2024

Jean-François MOREAU présente le dossier.

Depuis de nombreuses années, la commune de Bressuire octroie une allocation vétérance pour les sapeurs-pompiers volontaires retraités et veuves de sapeurs-pompiers volontaires retraités. Cette allocation est versée à l'association de l'amicale des sapeurs-pompiers de Bressuire qui en reverse l'intégralité aux bénéficiaires.

Pour l'année 2024, le montant de l'allocation est de 2 721.62 €, calculé sur la base de 5.56 €/année de service pour les sapeurs-pompiers volontaires retraités et 2.78 €/année de service pour les veuves de sapeurs-pompiers volontaires retraités.

Pour information, le montant de l'allocation en 2023 était de 2 702.16 €.

Après en avoir délibéré, avec une abstention (Marinette TALLIER), le Conseil Municipal décide :

- **D'ATTRIBUER** à l'amicale des sapeurs-pompiers de Bressuire la somme de 2 721.62 € pour l'allocation vétérance de l'année 2024.
- **D'IMPUTER** la dépense sur les crédits ouverts au budget.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Bérangère BAZANTAY



Le Maire,

Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20241224-DG_DEL_2024_223-DE
Date de télétransmission : 24/12/2024
Date de réception préfecture : 24/12/2024